



Paielement non réalisé mais relance du prestataire

Par **boyermarc**, le **15/09/2018** à **16:04**

Bonjour et merci de m'accueillir sur votre forum. :Drnrnveuillez m'excuser par avance si ma question ne figure pas dans la bonne section.rnrnj'aurais une question à vous poser concernant un une transaction réalisé chez un prestataire qui propose un service d'achat en ligne de pile prestataire m'aurait ece d'argent où les pieces sont stockées dans leur locaux (garde en coffre).rnrnPour tester le service j'ai voulu acheter une pièce mais heureusement pour moi la transaction bancaire a échoué du fait un problème de carte. le prestataire continue depuis plusieurs moi à me relancer pour que je lui règle les frais de garde en coffre .rnrnma question est la suivante : rnDans la mesure où la transaction bancaire n'a pas eu lieu , dans quelle mesure suis je contraints de régler ces frais engagés ? cela relève t'il d'un contrat auquel je suis engagé auprès du prestataire propre à son site ? rnje vous avoue que je suis complètement perdu et et peur de me retrouver hors la loie.rnrnmerci d'avance

Par **morobar**, le **15/09/2018** à **21:17**

Bonjour,rnNous ignorons si l'achat des pièces est distinct de leur conservation en coffre.rnIl va donc falloir lire les conditions de vente de ce prestataire et y relever, par exemple, si la convention est formée après parfait paiement, ou dès signature du contrat d'achat.

Par **boyermarc**, le **17/09/2018** à **12:22**

la prestation n'a pas eu lieu puisque ma banque n'a pas autorisé la transaction. En revanche je me demande si les conditions générales de vente du site s'appliquent même si le règlement n'a pas eu lieu et donc s'ils peuvent me facturer des frais de garde en coffre ? Dans tous les cas je vais voir du côté des conditions générales de vente. merci Morobar